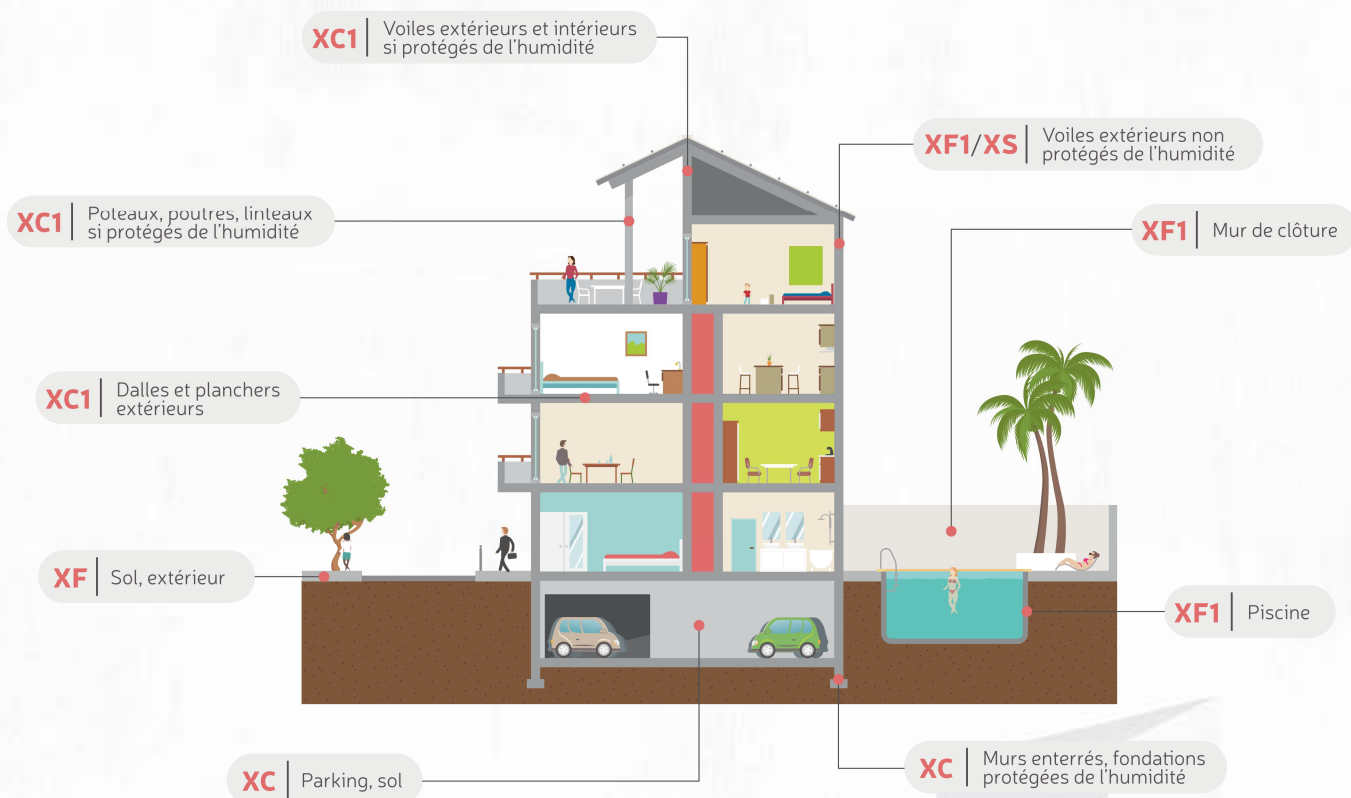


Classes d'expositions courantes



La certification NF des centrales BPE

Les centrales à béton prêt-à-l'emploi TERALTA sont certifiées **NF**.

La marque **NF** est une marque de qualité volontaire. Elle atteste de la conformité des produits aux spécifications de la norme NF EN 206-1.

La certification **NF** apporte la garantie que :

- Le producteur met en place un système d'assurance qualité et vérifie, par des essais sur constituants et sur bétons, le respect des caractéristiques normalisées.
- Le système d'assurance qualité du producteur, ainsi que son autocontrôle, sont vérifiés.

L'utilisation de produits certifiés **NF**, préconisée dans les DTU et les fascicules du CCTP, constitue un prérequis pour les marchés publics.